

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 933

présenté par

Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, M. Gosselin,
M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pierre-Henri Dumont, M. Rolland et
M. Cinieri

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.